

RAMBOUILLET ET SA RÉGION

SONCHAMP / Usine la Chaudière

Le site est-il dangereux pour les populations ?

Les fumées rejetées dans l'atmosphère par la Société nationale de revalorisation (SNR), surnommée la Chaudière à Sonchamp, spécialisée dans le retraitement de l'aluminium, sont-elles dangereuses pour la santé des habitants des communes alentour ? Oui, répondent deux associations de défense de l'environnement, l'Arcurdi de Saint-Armoult-en-Yvelines et Sonchamp environnement. Ces collectifs, qui ont missionné un cabinet indépendant pour effectuer une étude des sols il y a quelques semaines, ont même tiré la sonnette d'alarme. « Nos résultats sont alarmants. Ils démontrent une concentration massive de dioxines et de furanes dans la forêt près de la Chaudière. Avec 510 ng I-TEQ/kg* de dioxines, nous avons un taux 8,5 fois supérieur à la normale » (notre édition du 19 mai).

Pour la Drire (Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement), interrogée mercredi sur les conclusions de cette étude, il ne faut pas verser dans le catastrophisme. « Il n'y a pas de risques sanitaires autour du site. En France, il n'y a pas de norme pour les métaux lourds. Il est vrai que la quantité de dioxines retrouvée devant l'usine est très élevée. Mais seulement en ce point », a expliqué un responsable de la Drire.

« TRAITEMENT DES FUMÉES »

« Le site n'est pas parfait. Nous attendons toujours que la société nous fournisse une étude d'impact et de dispersion des polluants. Depuis 2000, cette société procède au traitement des fumées qu'elle rejette pour limiter les émanations de dioxines. En juin 2006, lorsque nous avons opéré un contrôle inopiné de l'entreprise, il y avait des dioxines. Pas en quantités énormes, cependant. Puis, en septembre 2006, lors d'un second contrôle, il n'y avait plus de problème », a poursuivi le cadre de la Drire, avant de revenir sur la méthode des relevés effectués par le cabinet mandaté par les associations. « Des prélèvements de sols ne sont pas des mesures acceptables. Les analyses doivent se faire sur les végétaux. De toute évidence, ce taux de 510 ng I-TEQ/kg de dioxines néces-



Sonchamp. La Société nationale de revalorisation (SNR), spécialisée dans le traitement des déchets d'aluminium, alimente les polémiques depuis plusieurs années (photo d'archives).

site de mener des investigations plus poussées. Il n'est toutefois pas suffisant pour procéder à la fermeture de l'usine. »

Les associations, les services de l'Etat et les élus des communes concernées doivent se retrouver, lundi, pour confronter leurs positions sur les conclusions de cette enquête et

les activités de cette usine qui échauffe les esprits depuis 1993.

J.-M.C

*ng I-TEQ/kg : unité de mesure internationale permettant de caractériser le potentiel toxique d'un milieu contenant des dioxines, en nanogramme équivalent toxique par kilogramme de matériau.

« Nous rejetons des dioxines »

La direction de la Société nationale de revalorisation (SNR), implantée à Sonchamp, est d'accord sur un point avec les associations de défense de l'environnement. « Effectivement, l'entreprise rejette des dioxines mais ses niveaux sont régulièrement contrôlés par l'administration dans le cadre de l'arrêté préfectoral d'autorisation. Les valeurs mesurées semblent disproportionnées

par rapport aux niveaux de rejet de l'installation. Des niveaux très élevés peuvent être induits par une contamination locale ou par un mauvais prélèvement », se défend l'industriel. « Le Bureau de recherche géologique et minière a édité, en 2005, un rapport sur les dioxines dans les sols français. Il n'existe pas de valeurs réglementaires dans les sols », a plaidé la direction de la SNR.